

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle annexe de la Mairie, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 29 Mai 2020

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Marina AUBRY

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Au cours de sa séance du 4 Juin 2020, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Marina AUBRY,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 26 Mai 2020,

1. Fixation des indemnités du Maire, des adjoints

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide avec effet au 26/05/2020 :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des adjoints et du conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction comme suit :
 - ✚ Maire : 51,60 % de l'indice 1027
 - ✚ 1^{er} adjoint : 19,80 % de l'indice 1027
 - ✚ 2^{ème} adjoint : 13,20 % de l'indice 1027
 - ✚ 3^{ème} adjoint : 13,20 % de l'indice 1027
 - ✚ Conseiller municipal délégué : 13,20 % de l'indice 1027
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

2. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire :

- Les délégations correspondant aux alinéas numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 24 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La possibilité de pourvoir au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels en raison d'un congé annuel, de formation ou de maladie et/ou de recourir, dans le cas d'un accroissement saisonnier d'activité à un agent contractuel.

3. Désignation des délégués au sein des différents Syndicats et organismes extérieurs

Le conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux différentes nominations,

- Désigne les représentants suivants pour siéger aux différents Syndicats ou organismes extérieurs :
 - ✓ Monsieur Christophe FORTIN, élu représentant de la commune au Syndicat Mixte E-Collectivités
 - ✓ Madame Maryline DASSOT, Madame Sandrine PICARD, délégués titulaires,
 - ✓ Monsieur Laurent FOURNIER, délégué suppléant, pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de transport scolaire de SAINTE-HERMINE.
 - ✓ Madame Magalie GROLLEAU afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et Monsieur Michel REMPILLON pour la suppléer en cas d'empêchement ;
 - ✓ Monsieur Julien GAUTRON afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

4. Commissions municipales et délégués aux différentes instances – Désignation des membres

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- La commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie Citoyen »
- La commission « Accueil, communication, information »
- La commission « Finances et fiscalité »
- La commission « Vie des écoles »
- La commission « Gîtes et hébergements Touristiques »
- La commission « Conseil municipal des jeunes »

Article 2 : le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

➤ La commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie Citoyen » :
AUBRY Marina, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, RENOUE Paule, REMPILLON Michel

➤ La commission « Accueil, communication, information » :
FORTIN Christophe, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, ROBERT Carine, TEBAST Jacqueline

➤ La commission « Finances et fiscalité » :
FORTIN Christophe, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, REMPILLON Michel

➤ La commission « Vie des écoles » :
DASSOT Maryline, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, ROBERT Carine

➤ La commission « Gîtes et hébergements saisonniers » :
RENOUE Paule, FORTIN Christophe, REMPILLON Michel

➤ La commission « Conseil municipal des jeunes » :
AUBRY Marina, BENIT Julien, DASSOT Maryline, FORTIN Christophe, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel

Article 3 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- Délégué auprès de l'Ecole des deux Lays : DASSOT Maryline
- Délégué auprès de l'Ecole privée Jeanne d'Arc : GAUTRON Julien
- Délégués auprès du Foyer des Jeunes : BENIT Julien et FOURNIER Laurent

Article 4 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le correspondant défense « CORDEF » :

- Le correspondant défense « CORDEF » : FORTIN Christophe

5. Affectation et distribution des revenus 2019 des terres de Bois Gâts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'arrêter le nombre des ayants droits à 399,
- De fixer à 6 euros 65 la part de chacun des ayants droits,
- De charger Madame le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie, du 7 au 21 Juillet 2020,
- que les revenus non distribués seront destinés à l'acquisition d'un bien d'équipement pouvant bénéficier au plus grand nombre.

6. Location des salles municipales pendant l'état d'urgence sanitaire :

- Possibilité de remboursement de l'acompte versé pour les contrats de location passés pendant cette période

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, pour les familles ne souhaitant pas reporter leur manifestation à une date ultérieure, que la collectivité puisse procéder au remboursement de l'acompte de 40 € encaissé au moment de la réservation de la salle Clemenceau, tout pendant que l'état d'urgence sanitaire s'appliquera sur le territoire.

7. Jury d'assise 2021 : tirage au sort d'un juré

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne la ligne n° 7 de la page 75 de la liste électorale.

Madame Nadine TAUPIER est proposée comme membre possible sur la liste des jurés.

Fait à la Réorthe, le 11 Juin 2020

Le Maire, Magalie GROLLEAU

